



Cap emploi19
ml.lachaud@capemploi19.com
Référente Fonction Publique
25, quai Gabriel Péri
19000 – TULLE
Tél. 05 55 20 83 88
Fax 05 55 20 83 89

* applicables au 29 avril 2015 (sous réserve de validation des dispositions par le référent Fonction Publique de CAP EMPLOI)

Zoom...

Sur les aides du **FIPHFP**

En faveur de l'intégration et l'emploi
Des personnes reconnues travailleurs handicapés

Contact :



25, quai Gabriel Péri – 19000 TULLE
Tél. 05 55 20 83 88 – Fax 05 55 20 83 89



Nature du contrat	Employeurs	Public éligible	Durée	Durée du contrat	Aides
CUI-CAE Et EMPLOI D'AVENIR Dans la Fonction Publique *	■ Les trois Fonctions Publiques (Etat-Territoriale-Hospitalière)	Bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés inscrits depuis plus de 6 mois à Pôle Emploi (75% aides de l'Etat pour un CAE ou un emploi d'avenir)	20 heures minimum (jusqu'à 35 heures possible, mais aide jusqu'à 20 heures)	Convention initiale CDD 12 mois Versement d'une prime à l'insertion durable	■ A l'issue du CAE ou Emploi d'avenir : prime de 2000 € à la signature d'un CDD (minimum 1 an), durée hebdomadaire au moins égale au contrat aidé antérieur ■ Si titularisation : prime de 4 000 € à l'issue du CDD de stagiairisation ■ aide financière plafonnée à hauteur de 520 fois le smic horaire brut pendant le CDD afin de couvrir des frais d'accompagnement (par un opérateur externe) de l'agent handicapé recruté par voie contractuelle ✕ La convention est gérée par Cap emploi
CONTRAT D'APPRENTISSAGE*	■ Les trois Fonctions Publiques (Etat-Territoriale-Hospitalière)	Bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés à partir de 16 ans, sans limite d'âge.	35 heures	CDD Durée variable en fonction du diplôme préparé et du profil de l'apprenti(e)	■ Prise en charge de 80% du coût salarial annuel chargé par année d'apprentissage ■ Aide complémentaire à la formation de Maître d'apprenti(e) : 520 fois le SMIC horaire brut par année. ■ Si embauche à l'issue de l'apprentissage : prime à l'insertion de 1 600 € pour l'employeur. Et pour votre apprenti (e) ! Il lui est versé la première année une aide aux frais pédagogiques et/ou matériels d'un montant de 1 525 €
EMPLOI D'AVENIR *	■ Les trois Fonctions Publiques (Etat-Territoriale-Hospitalière)	Bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés âgés de 16 à 29 ans Sans diplôme, ou titulaires d'un CAP ou BEP en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois.	Temps plein Temps partiel sans pouvoir être inférieur à un mi-temps, et sur autorisation administrative	CDI CDD de 3 ans	■ Une prime forfaitaire liée à l'embauche : - 3000 € par an pour les contrats de 2 ans - 4500 € pour les contrats de 3 ans ■ Conditions d'accès : - Le jeune travailleur handicapé doit être engagé dans un parcours de formation certifiant ou diplômant d'une durée minimale de 600 heures pour les contrats de 2 ans et de 1200 heures pour les contrats de 3 ans.
SERVICE CIVIQUE	■ Les trois Fonctions Publiques (Etat-Territoriale-Hospitalière)	Les jeunes bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs handicapés âgées de 16 à 25 ans	Engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnu prioritaire pour la nation et représentant au moins 24 H hebdomadaires	Mission Service civique à compter du 01 janvier 2015	■ Accès aux aides du catalogue : - Surcoût des aménagements de la situation de travail, véhicule professionnel compris - Travaux d'accessibilité aux locaux professionnels en relation avec l'aménagement du poste de travail - Interprète en LSF, codeur ou transcripteur - Auxiliaire de vie accompagnant le travailleur handicapé en situation professionnelle ainsi que pour les actes de la vie quotidienne - Aides au transport domicile/travail - Aides au transport adapté dans le cadre de la mission - Etude ergonomique des postes de travail (sans excéder 7500 €)